



# Contestation du TEG sur mon contrat de prêt

Par **AntoineMarrut**, le **29/07/2016** à **15:07**

Bonjour à tous,

Je m'en remet à votre expertise pour un sujet bien précis : celui de la contestation éventuelle du taux effectif global mentionné sur mon contrat de prêt immobilier. En effet, je viens de me rendre compte que le TEG indiqué est faux et par conséquent je souhaiterais lancer une procédure de contestation du TEG dans les plus brefs délais avec l'accompagnement d'un avocat spécialisé (si obligatoire). J'ai vu qu'il existait quelques sites internet spécialisés dans la contestation du TEG comme <http://www.contestcredit.com/> mais n'ayant jamais entendu parler de cette entreprise je sollicite donc votre avis.

Voici donc mes quelques questions à ce propos :

- Connaissez-vous cette entreprise ? Sont-ils fiables ?
- Suis-je obligé de faire appel à un avocat spécialisé ?
- Ma procédure a-t-elle moins de chance d'aboutir si je lance la procédure seul, sans avocat ?
- Cette procédure risque-t-elle d'avoir une influence sur d'autres démarches en cours, notamment une demande de prêt pour la création d'une société ?

En vous remerciant d'avance !